Comment déposer VOTRE PROJET ?

1 **Je contacte l'animatrice DLAL FEAMPA pour exposer mon projet.**
Un accompagnement sera réalisé afin de compléter la fiche projet.

2 **Je présente mon projet.**
Après avis réglementaire de la Région Normandie, vous exposerez votre projet au Comité de sélection[1] GALPA pour avis d'opportunité.

3 **Je remplis ma demande d'aide.**
Avec l'aide de l'animatrice, je complète en ligne ma demande d'aide. Elle sera instruite par les services de la Région.

4 **Je signe la convention.**
Une convention lie le porteur de projet et la Région Normandie.

5 **Je réalise mon projet.**

6 **Avec l'aide de l'animatrice, je monte la demande de paiement (intermédiaire ou finales)** après acquittement des différentes dépenses.

Points de vigilance

- ✓ Ne pas commencer le projet avant d'avoir l'accord de l'animatrice.
- ✓ Prévoir une trésorerie pour financer le projet : le versement de la subvention se fait uniquement sur factures acquittées.

1. Comité de sélection
Conseil d'administration du GALPA, qui a voix délibérative pour sélectionner les opérations, assurer leur programmation

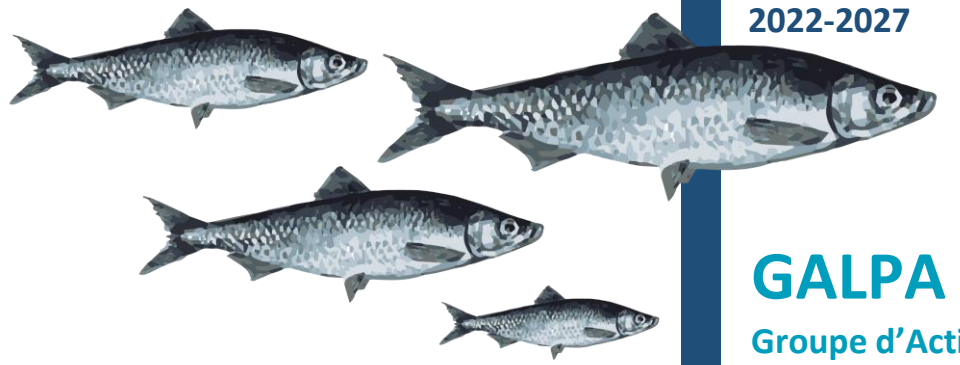

VOUS SOUHAITEZ DÉPOSER UN PROJET ?

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER ! LA CELLULE D'ANIMATION DU GALPA FÉCAMP & CÔTE D'ALBÂTRE VOUS ACCOMPAGNE TOUT AU LONG DU MONTAGE DE PROJET ET DE VOTRE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION.

GALPA FÉCAMP & CÔTE D'ALBÂTRE

Animatrice : Amandine BIZARD
Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral
825 route de Valmont 76400 Fécamp
amandine.bizard@agglo-fecampcauxlittoral.fr
02 35 10 48 48 / 06 13 79 60 10
+ d'infos : https://www.agglo-fecampcauxlittoral.fr

Scannez-moi pour plus d'informations !

AIDES DLAL FEAMPA

2022-2027

GALPA

Groupe d'Action Local Pêche et Aquaculture

FÉCAMP & CÔTE D'ALBÂTRE

INNOVER, PROMOUVOIR ET VALORISER LA FILIÈRE PÊCHE ET AQUACULTURE POUR UNE COMMUNAUTÉ CÔTIÈRE

DES FINANCEMENTS POUR CONCRÉTISER VOS PROJETS

Fécamp Caux Littoral Agglo · Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre · Région Normandie · Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation · Cofinancé par l'Union européenne

Quelques INFORMATIONS

LE DÉVELOPPEMENT LOCAL MENÉ PAR LES ACTEURS LOCAUX - FONDS EUROPÉEN POUR LES AFFAIRES MARITIMES, LA PÊCHE ET L'AQUACULTURE (DLAL FEAMPA)

Le DLAL FEAMPA s'inscrit en cohérence avec la Priorité 3 intitulée « Permettre la croissance d'une économie bleue durable et favoriser la prospérité des communautés côtières ».
Son objectif est de promouvoir l'expérimentation au service de la transition maritime des territoires, en valorisant les usages, le patrimoine et les acteurs définissant l'identité et l'avenir du capital littoral local.

LE GROUPE D'ACTION LOCAL PÊCHE ET AQUACULTURE

Le GALPA élabore et met en œuvre les stratégies de développement local mené par les acteurs locaux. Composé de 8 membres de la sphère publique et de 12 membres de la sphère privée, le GALPA Fécamp & Côte d'Albâtre a pour rôles :

- Relais d'information concernant les aides FEAMPA accessibles pour les porteurs de projets
- Garantie de la prise de décision en Comité de sélection
- Sélection des opérations s'inscrivant dans la stratégie
- Accompagnement des acteurs locaux dans l'élaboration et la mise en œuvre d'opérations, en leur apportant l'appui technique nécessaire à la constitution des dossiers
- Suivi financier et administratif.

Porté par 2 collectivités, la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral et la Communauté de Communes Côte d'Albâtre, le GALPA a été constitué en 2022. Il associe de nombreux acteurs locaux, publics ou privés, socio-professionnels, institutionnels, de la formation, associatif, *etc*…

Une stratégie commune POUR LE TERRITOIRE

La stratégie de développement local du GALPA Fécamp & Côte d'Albâtre est d'innover, promouvoir et valoriser la filière pêche et aquaculture pour une communauté côtière durable.

Le GALPA Fécamp & Côte d'Albâtre dispose d'une enveloppe de 1 428 000 € (abondée pour 50% de fonds FEAMPA ; et de 50% contrepartie Région/État). L'objectif est de renforcer la place des filières sur notre territoire et de maintenir les emplois.
Notre stratégie repose sur 4 axes prioritaires :

1 Promouvoir les métiers en mer comme à terre et les produits issus de la pêche et de l'aquaculture, pour en faire un atout environnemental, économique, culturel et touristique pour notre territoire.

2 Valoriser et accompagner la commercialisation et la consommation des produits locaux issus de la pêche et de l'aquaculture.

3 Adapter, gérer et prévenir les impacts des activités maritimes et littorales dans une démarche d'économie circulaire avec des pratiques durables et respectueuses.

4 Impulser une dynamique partenariale pour restaurer les milieux et développer nos connaissances sur la biodiversité marine et les conséquences du changement climatique.

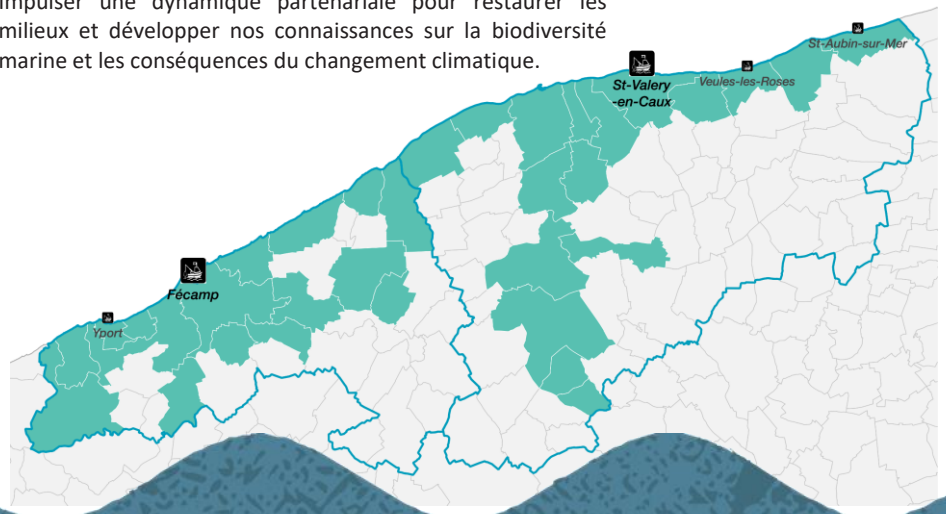

Vous avez UN PROJET ?

LES BÉNÉFICIAIRES POTENTIELS

Entreprise ou groupement d'entreprises
Association type loi 1901
Établissement public, syndicat Mixte
Coopérative
Organisme de formation déclarée
Organisme de recherche
Établissement Public à caractère Industriel et Commercial

LES RÈGLES D'INTERVENTION

50% par défaut

80 % pour les porteurs de projets qualifiés Organismes de Droit Public ou une entreprise chargée de la gestion de Services d'Intérêt Économique Général

80 % si l'un des critères suivants est respecté : être d'intérêt collectif, avoir un bénéficiaire collectif ; présenter des caractéristiques innovantes ou garantir un accès public à ses résultats

Montant plancher : **5 000 €** d'aide publique
Montant plafond : **80 000 €** d'aide publique

Innover, promouvoir et valoriser
la filière pêche et aquaculture pour une communauté côtière durable